

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2025 - 078

portant délégation de signature à Madame Stéphanie GIL
Rédacteur Principal de 1^{ère} classe – Responsable service Finances-

Le Maire de la commune de Villemoustaussou

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu, la séance d'installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

Vu l'organigramme des services ;

CONSIDÉRANT que Madame Stéphanie GIL, rédacteur principal de première classe, exerce les fonctions de responsable du service finances, et dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature.

ARRETE**Article 1 :**

Il est donné délégation de signature à Madame Stéphanie GIL, née le 23 octobre 1971 à Carcassonne (Aude), à effet de signer les engagements de crédits type bons de commande, devis, ordres de service pour des dépenses inférieures à 1 000.00 €HT.

Article 2:

La signature par Mme Stéphanie GIL devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire ».

Article 3 :

La délégation prévue aux termes du présent arrêté est accordée sous la responsabilité de M. le Maire qui conserve le pouvoir de signer personnellement tous documents concernés par la délégation accordée.

Article 4 :

Le présent arrêté est certifié exécutoire après publication et affichage conformément à la réglementation en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
011-211104294-20250430-078-AI
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

Article 5:

Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier ou d'un recours gracieux devant le Maire.

Article 6 :

Madame la Directrice Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au Registre des actes de la Mairie et dont ampliation sera transmise à :

- . Monsieur le Préfet de l'Aude
- . L'intéressée.

Fait à VILLEMUSTAUSOU, le 30/04/2025

Spécimen de signature



Stéphanie GIL

Le Maire



Bruno GIACOMEL